



GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU CLIMAT

RAPPORT 2023



WDBA * APWD
Windsor - Detroit Autorité du pont
Bridge Authority Windsor - Détroit



TABLE DES MATIÈRES :

INTRODUCTION - PAGE 4

- À propos de ce rapport
- À propos de nous
- Notre engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique

GOVERNANCE - PAGE 6

- Contrôle par le conseil d'administration
- Responsabilités de la direction
- Comité ESG

STRATÉGIE - PAGE 9

- Risques et opportunités liés au climat
- Impacts sur les activités et la stratégie

GESTION DU RISQUE - PAGE 17

- Approche de la gestion du risque
- Gestion continue des risques liés au climat

MESURES ET OBJECTIFS - PAGE 18

- Émissions de gaz à effet de serre
- Méthode de calcul
- Objectifs

REGARDER VERS L'AVENIR - PAGE 20



« Le projet du Pont international Gordie-Howe a été pensé avec le futur en tête, en intégrant des pratiques durables tout au long de la conception, de la construction et des futurs plans d'exploitation. L'équipe s'est engagée à réduire son empreinte carbone et à créer des installations frontalières qui contribueront à favoriser des communautés saines à Windsor et à Détroit pour les années à venir. »

- Charl van Niekerk, PDG, Autorité du pont Windsor-Détroit



INTRODUCTION

À propos de ce rapport

Le rapport annuel du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques de l'Autorité du pont Windsor-Détroit présente un aperçu des pratiques et des performances opérationnelles pour l'exercice 2023. L'information présentée couvre toutes les opérations de l'APWD, y compris les travaux en cours sur les différents chantiers du Pont international Gordie-Howe au Canada et aux États-Unis. Il est important de noter qu'avec la construction toujours en cours, tout résultat présenté ne reflète pas les activités futures du pont. Pendant la construction, les émissions de GES sont nettement plus élevées que celles attendues pendant l'exploitation du pont. Au fur et à mesure que le projet avance, l'APWD s'engage à élargir ses divulgations financières liées au climat et à continuer de s'appuyer sur les recommandations du GIFCC pour refléter l'évolution des pratiques en matière de changement climatique.

À propos de nous

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) est une société d'État canadienne créée en 2012 pour assurer la construction et l'exploitation du Pont international Gordie-Howe entre Windsor, en Ontario, et Détroit, dans le Michigan. Nous sommes responsables de la supervision de notre partenaire du secteur privé, Bridging North America (BNA), tout au long de la construction et de l'exploitation du nouveau pont. En tant qu'exploitants du pont, nous fixerons et percevrons les péages. L'APWD rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada et est dirigée par son conseil d'administration.

Le projet du Pont international Gordie-Howe est le plus grand projet d'infrastructure binational d'Amérique du Nord, évalué à 6,4 milliards de dollars canadiens. Il comprend la livraison de quatre composantes principales : le plus long pont à haubans et les plus grands points d'entrée (PDE) canadien et américain le long de la frontière canado-américaine, ainsi qu'une connexion avec le système autoroutier de l'État du Michigan.

Le nouveau Pont international Gordie-Howe assurera la redondance du corridor commercial le plus fréquenté entre le Canada et les États-Unis en améliorant le traitement des frontières et la connectivité internationale d'autoroute à autoroute. Il répondra également aux besoins futurs en matière de capacité et comptera six voies pour faire face à la croissance prévue du trafic dans les années à venir. Les caractéristiques comprennent un chemin polyvalent pour les piétons et les cyclistes, la classification LEED v4 Silver pour les bâtiments et le prix Envision™ Platinum pour le pont et les routes environnantes, ainsi qu'un solide Plan d'avantages pour la communauté.

Notre engagement en faveur du changement climatique

Le changement climatique reste un problème sérieux et complexe qui a des répercussions sur la santé des personnes, la sécurité, la biodiversité et l'économie mondiale. La gestion des risques liés au climat exige de prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en reconnaissant la possibilité d'accroître la résilience des actifs, des services et des opérations grâce à des efforts de collaboration et d'innovation.

Le projet du Pont international Gordie-Howe est un modèle d'infrastructure durable qui s'engage en faveur de la durabilité sur les plans social, environnemental et économique. Il contribue à l'amélioration des meilleures pratiques de gestion environnementale et soutient la protection des communautés des deux côtés de la frontière contre les impacts du changement climatique, aujourd'hui et à l'avenir.

Conçu dans un souci d'efficacité des ressources et de rentabilité, ce projet vise à favoriser des environnements sains et productifs pendant les phases de construction et d'exploitation. La priorité est donnée à l'intégration de produits, de composants et de systèmes qui améliorent le résultat du bâtiment et réduisent de manière significative la consommation d'énergie, augmentent la flexibilité de l'installation et améliorent l'expérience globale de l'utilisateur.

Le projet du Pont international Gordie-Howe s'efforce d'atteindre les buts et objectifs suivants liés au climat :



**Concevoir un
projet durable et
résilient**



**Préserver les
ressources non
renouvelables**



**Protéger
le monde
naturel**

Ces buts et objectifs s'inscrivent dans le cadre plus large des objectifs de durabilité de l'APWD, qui comprennent également le maintien de la sûreté et de la sécurité, la création d'une culture de leadership, l'évaluation des coûts du cycle de vie, la création d'opportunités économiques, la sauvegarde des ressources culturelles et l'engagement proactif du public.



GOVERNANCE

Les considérations relatives au changement climatique font partie intégrante des engagements, de la politique et du cadre environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de l'APWD. Des chaînes hiérarchiques et de contrôle claires ont été établies en ce qui concerne l'ESG, y compris la gestion des risques et des possibilités liés au climat. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la structure de gouvernance de l'APWD, les rôles directement liés aux responsabilités en matière d'ESG et de changement climatique étant indiqués en gras.

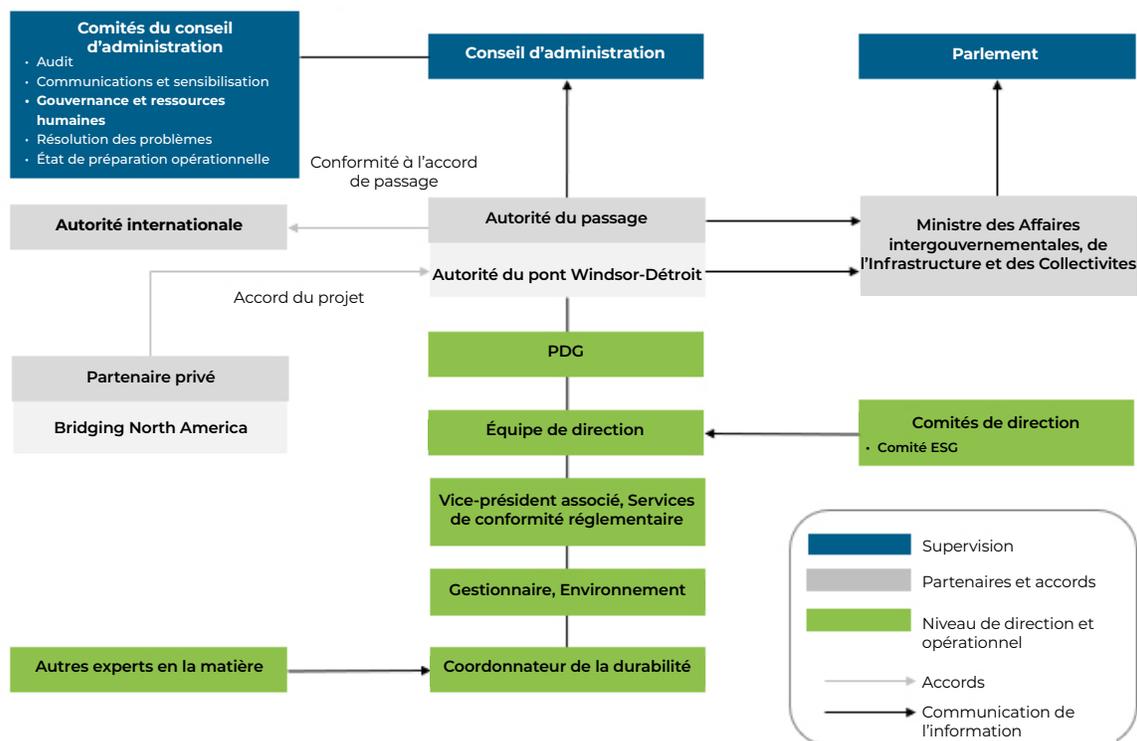
Contrôle par le conseil d'administration

La politique de l'APWD en matière d'ESG a mis en place un comité ESG interne et un cadre ESG. Ce cadre décrit l'engagement de l'APWD à atteindre les objectifs annuels en matière d'ESG et de climat, par le biais des plans d'action annuels du comité. Le cadre décrit également les processus à suivre.

Le conseil d'administration de l'APWD est chargé d'approuver la politique ESG et le cadre ESG, qui font l'objet d'un examen semestriel afin d'en garantir la pertinence. Le conseil d'administration a délégué cette responsabilité au comité de gouvernance et des ressources humaines (GRH). Le conseil d'administration reçoit des mises à jour annuelles du comité de GHR sur les activités du comité ESG et l'avancement des plans d'action. En 2023, l'APWD a étendu le mandat du comité GRH pour inclure un langage relatif à ses responsabilités liées à l'ESG et à la gestion des objectifs climatiques. Les rapports annuels ont également été approfondis pour inclure des mises à jour sur la gestion et l'exposition de l'APWD aux risques et possibilités liés au climat.

Responsabilités de la direction

L'équipe de direction de l'APWD est responsable de la mise en œuvre du cadre ESG et veille à ce que le personnel, les systèmes, les procédures et les ressources appropriés soient en place pour sa mise en œuvre. Des mises à jour trimestrielles sur les activités ESG sont fournies à l'équipe de direction et des indicateurs de rendement clés (IRC) sont utilisés pour évaluer les résultats ESG sur une base annuelle, y compris les indicateurs de durabilité et les résultats liés au climat. L'équipe de direction travaille en collaboration avec le comité ESG pour développer, lancer, mesurer et rendre compte des objectifs ESG et climatiques de l'APWD sur une base annuelle.



Comité ESG

Le comité ESG de l'APWD recommande des mises à jour du cadre ESG et soutient la mise en œuvre des programmes de lutte contre le changement climatique au sein de l'APWD. Le comité se réunit tous les mois et comprend des représentants de tous les services de l'APWD, notamment les finances, l'ingénierie, les ressources humaines, les relations avec les parties prenantes et la communauté, les achats et l'environnement.

Le gestionnaire de l'environnement et le coordonnateur de la durabilité de l'APWD veillent à l'alignement de l'organisation sur les principes de durabilité et les engagements de l'entreprise avec les exigences de supervision des projets, en mettant l'accent sur l'information financière relative aux changements climatiques.



Responsabilités et activités liées au climat en 2023 :

Niveau de la direction

Conseil d'administration : Il supervise les activités commerciales et les autres affaires de l'APWD, le coordonnateur de l'environnement et du développement durable, y compris la stratégie ESG et la stratégie liée au climat, la gestion des risques et la gouvernance globale.

Comité de gouvernance et des ressources

humaines : Il est responsable de l'élaboration de pratiques de gouvernance d'entreprise efficaces et conseille l'APWD sur une série de questions relatives aux ressources humaines afin de veiller à ce que des stratégies et des plans appropriés soient mis en place. Cela comprend l'alignement et la supervision des priorités pertinentes en matière de climat et de durabilité dans l'ensemble de l'organisation et l'élaboration de stratégies susceptibles d'affecter l'exécution du travail par les employés (par exemple, la politique de travail hybride).

Responsable de veiller à ce que (i) les risques et possibilités liés au climat soient gérés de manière appropriée dans l'ensemble de l'organisation et (ii) que des mécanismes de surveillance et de contrôle efficaces soient en place pour atteindre les objectifs de l'APWD en matière de climat.

Activités

- A fourni des mises à jour au conseil d'administration sur le plan d'entreprise et la modification et la mise en œuvre de la politique ESG, y compris les objectifs liés au climat.
- Mises à jour annuelles sur les exigences et les progrès du GTIFCC.
- Identification des lacunes dans les rapports au Conseil pour veiller à une surveillance efficace des principaux documents de gouvernance de l'APWD, y compris les politiques ESG et les politiques liées au climat.

Responsabilités et activités liées au climat en 2023 :

Niveau de la direction

Équipe de direction : Superviser les opérations quotidiennes de l'APWD conformément aux directives du conseil d'administration. Planifier et diriger l'exécution du cadre ESG de l'APWD et des buts, objectifs et indicateurs clés de performance liés au climat.

Activités

- Compiler et recevoir des mises à jour relatives au climat à des fins d'information et de prise de décision.
- Intégration des objectifs liés au climat dans le système de suivi des objectifs de l'entreprise.
- Recevoir des mises à jour sur l'état d'avancement des rapports du GTIFCC pour les communiquer au conseil d'administration.
- Révision de la politique ESG pour garantir l'alignement sur les exigences des objectifs de la stratégie fédérale de développement durable.
- Recevoir des rapports réguliers sur le respect de l'environnement, le développement durable et la surveillance liée au climat.
- Remarque : L'APWD effectuera une évaluation des risques et possibilités climatiques tous les trois ans, afin de s'assurer qu'elle reflète fidèlement sa compréhension actualisée et son exposition au risque, et la joindra à ses divulgations de l'information financière relative aux changements climatiques. Comme une évaluation des risques et des possibilités liés au climat a été entreprise en 2022, cette évaluation n'était pas requise pour l'exercice 2023.

Niveau opérationnel

Équipe de l'environnement et autres experts en la matière : Surveiller les obligations de l'entreprise, les produits livrables, les politiques et les processus clés qui reflètent les efforts de l'APWD pour soutenir un environnement durable et les communautés hôtes. Assurer le suivi de l'efficacité des engagements du projet et de l'entreprise en matière d'application des principes de durabilité dans le cadre de la livraison et de l'exploitation future du Pont international Gordie-Howe. Coordonner la collecte de données et élaborer des rapports et ICP liés à la conformité environnementale, à la durabilité et au GTIFCC.

Comité ESG : Développer, lancer, mesurer et rendre compte des objectifs de ESG de l'APWD. Identifier les objectifs et les cibles pour maintenir ou améliorer les performances de l'APWD en matière de ESG et liés au climat rendement, conformément au cadre de ESG de l'organisation.

Employés : Soutenir activement les initiatives ESG et liées au climat adoptées par l'APWD. Les employés qui sont responsables des risques et possibilités liés à l'ESG ou au climat sont chargés de mettre en œuvre les initiatives au niveau opérationnel.

Activités

- Soutien à l'exécution des initiatives ESG ou liées au climat, y compris le suivi des risques liés au climat identifiés en 2022.
- Compiler des données pour fournir des mises à jour sur le climat à des fins d'information et de prise de décision.
- Coordonner la collecte de données pour les rapports du GTIFCC.
- Offrir au personnel des possibilités de formation liées aux rapports et aux initiatives ESG.
- Intégration des engagements ESG dans la formation d'orientation des nouveaux employés.
- Participer à des événements externes comme des initiatives de plantation d'arbres et des ateliers éducatifs.
- Organisation de cours de formation à la recherche et au sauvetage et de nettoyages de déchets au sein du personnel.

Stratégie

Le projet du Pont international Gordie-Howe est intrinsèquement exposé aux risques et possibilités liés au climat, avec la construction de points d'entrée américains et canadiens et la traversée de la rivière Détroit par le pont. Ces risques vont de l'impact des phénomènes météorologiques sur l'intégrité de l'infrastructure à l'impact de la transition vers une économie à plus faible émission de carbone dans les opérations. Afin d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques et les opportunités liés au climat, il a été tenu compte de l'ensemble du cycle de vie du projet, y compris la conception, la construction et l'exploitation.

Risques et opportunités liés au climat

Les risques associés au climat sont les impacts potentiels du changement climatique ou de son atténuation, et la manière dont ils peuvent affecter les opérations, la stratégie et la planification financière d'une organisation à court, moyen et long terme. Les types de risques comprennent les risques physiques dus à l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, les changements progressifs à plus long terme du climat et les effets indirects du changement climatique comme la perte de services écosystémiques; et les risques de transition liés au processus de transition vers une économie à faible émission de carbone.

Risques physiques

Une évaluation complète des risques physiques a été réalisée en 2022 afin d'évaluer les différents dangers dans le cadre de scénarios de réchauffement élevé et faible. Aucun changement dans le profil de risque de l'APWD n'a été observé entre 2022 et 2023 qui pourrait avoir une incidence sur les résultats de l'évaluation des risques. Les mesures de la valeur maximale à risque (MVaR) et de la probabilité de défaillance ont été utilisées pour évaluer les impacts financiers potentiels et la probabilité d'impact sur les actifs de l'APWD, y compris le pont et les points d'entrée, ainsi que sur les opérations commerciales. Les risques évalués sont les suivants :

- les débordements de cours d'eau
- les inondations côtières
- les vents extrêmes
- l'affaissement du sol
- les phénomènes de gel et de dégel
- les inondations des eaux de surface
- la chaleur extrême
- les incendies de forêt.

Le MVaR et la probabilité de défaillance ont été calculés à l'aide de techniques de modélisation avancées qui analysent la façon dont le changement climatique peut avoir un impact sur les événements météorologiques extrêmes. Le modèle climatique est basé sur les données de la phase 6 du projet d'intercomparaison de modèles couplés (CMIP6), conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Dans l'ensemble, l'exposition au risque physique et les impacts associés pour l'APWD ont été jugés faibles. Le MVaR n'a pas dépassé 1 % et la probabilité de défaillance était faible pour les inondations côtières, les vents extrêmes, l'affaissement du sol, les phénomènes de gel-dégel, les inondations des eaux de surface et les incendies de forêt. Les risques identifiés comme pouvant avoir un impact sur les opérations de l'APWD comprennent les inondations fluviales et les chaleurs extrêmes, comme le montre le tableau ci-dessous.



Type de risque**Risque****Calendrier****Atténuation****Physique — aigu****Chaleur extrême et inondations riveraines**

Augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes pouvant entraîner des dommages directs ou indirects aux actifs, compromettant l'intégrité des infrastructures clés, ce qui pourrait entraîner une réduction des revenus et une augmentation des coûts. La chaleur extrême est très susceptible d'avoir un impact sur l'APWD, mais l'impact lui-même est sans conséquence. Les inondations riveraines sont rares.



1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans

Inondations des rives

de courte durée : Les caractéristiques de gestion des eaux pluviales améliorées et renforcées sont incorporées dans la conception du projet afin de réduire les risques d'inondation.

Chaleur extrême de courte durée : Adoption du plan de lutte contre le stress thermique de BNA et mise en œuvre de mesures visant à lutter contre le stress thermique, notamment des zones ombragées et des stations de refroidissement pour les travailleurs sur le pont, ainsi que des discussions sur les mesures de sécurité à prendre en cas de vagues de chaleur.

Long terme: Établir et maintenir, dans la mesure du possible, une marge de recul de 30 m par rapport au rivage de la rivière Détroit, en conservant une zone de protection de la végétation et du sol. Intégrer les risques climatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé et de sécurité.

Physique — chronique**Chaleur extrême et inondations riveraines**

L'exposition aux changements climatiques chroniques à long terme peut compromettre l'intégrité des infrastructures clés et la conception des infrastructures ne répond pas aux normes en vigueur.



1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans

Court terme : Les installations des PDE ont été construites avec des murs hautement isolés, des vitres à haut rendement énergétique et des protections solaires qui réduiront les coûts de chauffage et de climatisation.

Long terme : Étudier les normes sectorielles pour veiller à ce que la conception actuelle réponde aux normes qui continuent d'évoluer. Chaque PDE dispose d'une installation centrale de refroidissement et de chauffage, plus efficace qu'un système séparé pour chaque bâtiment. L'utilisation d'une végétation indigène et tolérante à la sécheresse sur les terrains du point d'entrée canadien afin d'augmenter le taux de survie des plantes et de réduire les besoins d'irrigation.

Les points les plus bas du pont ont été analysés et les données suggèrent que les inondations riveraines sont une possibilité rare avec le potentiel d'être un risque significatif, mais gérable avec les mesures d'atténuation existantes. La chaleur extrême est très susceptible d'avoir un impact sur l'APWD, mais l'impact lui-même serait sans conséquence pour les actifs de l'APWD. La probabilité d'une perte de productivité des actifs a été jugée peu susceptible d'entraver les recettes. La chaleur extrême peut cependant avoir un impact sur la santé humaine, la fonction et la productivité des travailleurs qui travaillent principalement à l'extérieur.

Risques liés à la transition

Une évaluation des risques liés à la transition a été réalisée en 2022 afin d'évaluer la probabilité et l'impact des différents risques liés à la transition. À partir de cette évaluation, nous avons pu dresser une liste des risques liés à la transition, classés par ordre de priorité. En superposant ces risques aux mesures d'atténuation déjà en place, l'APWD a établi que le risque résiduel se situe dans la tolérance de l'appétit pour le risque de l'organisation. Les risques liés à la transition ne présentent donc pas un risque élevé pour l'APWD. Aucun changement dans notre profil de risque n'a été observé entre 2022 et 2023 qui pourrait avoir un impact sur les résultats de notre évaluation des risques, mais nous continuons à surveiller les possibilités de réduire davantage nos notes de risque.

Type de risque	Risque	Calendrier	Atténuation
Politique/ juridique	<p>Augmentation du prix des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Une augmentation du prix du carbone peut entraîner une augmentation des coûts pour l'APWD (par exemple, dans les cas où les dépenses liées aux services publics sont répercutées sur les locataires).</p>	 <p>1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans</p>	<p>Court terme : Mettre en œuvre des stratégies de conception pour tirer parti de la lumière naturelle afin de réduire les besoins en énergie.</p> <p>Long terme : Étudier les possibilités d'investir dans des initiatives comme les sources d'énergie renouvelables et l'électrification du parc automobile.</p>
Politique/ juridique	<p>Renforcer l'obligation de déclaration les émissions</p> <p>L'évolution rapide des attentes réglementaires en matière de divulgation d'informations sur le climat peut entraîner une augmentation des coûts de mise en conformité et des coûts administratifs pour l'APWD.</p>	 <p>1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans</p>	<p>Court terme : Tirer parti du personnel existant pour soutenir les obligations d'établir des rapports sur le climat et déterminer si une formation ou des ressources supplémentaires sont nécessaires.</p> <p>Long terme : Développer des processus de suivi des risques, de l'approche et des exigences budgétaires.</p>
Politique/ juridique	<p>Mandats et réglementations sur les produits et services existants</p> <p>Les exigences gouvernementales (par exemple, la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité et la Stratégie pour un gouvernement vert) visant à promouvoir des mesures qui soutiennent la transition vers la carboneutralité peuvent être onéreuses à mettre en œuvre pour l'APWD et nécessiter des ressources et des coûts supplémentaires.</p>	 <p>1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans</p>	<p>Court terme : Déterminer les exigences réglementaires de l'APWD et définir les échéances de la mise en œuvre.</p> <p>Long terme : Tirer parti du personnel existant par l'intermédiaire du comité ESG pour évaluer et élaborer une stratégie d'atténuation, le cas échéant.</p>
Marché	<p>Incertitude des signaux du marché</p> <p>L'augmentation ou l'incertitude des prix de l'énergie (par exemple, en ce qui concerne la cogénération) peut entraîner une augmentation des coûts d'exploitation.</p>	 <p>1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans</p>	<p>Court terme : L'équipe de gestion du parc automobile étudie les options potentielles d'émissions faibles ou nulles pour les futurs contrats de location.</p> <p>Long terme : Étudier et prévoir les coûts des combustibles fossiles afin de déterminer si la cogénération est viable à long terme.</p>

Type de risque	Risque	Calendrier	Atténuation
Marché	<p>Augmentation des coûts des matières premières</p> <p>L'augmentation ou l'incertitude des prix des matières premières (bois d'œuvre, béton, acier, agrégats) peuvent entraîner une augmentation des dépenses d'investissement au cours des travaux de construction.</p>	 <p>1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans</p>	<p>Court terme : Étudier la disponibilité des matières premières et déterminer si d'autres solutions sont envisageables.</p> <p>Long terme : Projeter les coûts des matières premières afin de déterminer, d'allouer correctement et de budgétiser les éléments nécessaires.</p>
Réputation	<p>Préoccupations accrues des parties prenantes</p> <p>L'inquiétude croissante de la communauté concernant les impacts du projet sur la santé humaine et l'environnement peut avoir des conséquences négatives sur la réputation et les activités de l'APWD.</p>	 <p>1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans</p>	<p>Court terme : Continuer à surveiller et à atténuer les incidences de la construction et de l'exploitation sur l'environnement en adoptant une approche proactive. Des partenaires et des projets de recherche ont été identifiés en 2023 pour soutenir les objectifs environnementaux liés à la recherche et au sauvetage, à la surveillance de la construction et à la qualité de l'eau. Investir dans des partenariats par le biais du plan d'avantages pour la communauté qui soutiennent la résilience climatique dans les communautés adjacentes.</p> <p>Long terme : Mener et soutenir des recherches afin de prévoir et d'atténuer les problèmes environnementaux comme les émissions, les niveaux d'eau, les inondations, les énergies renouvelables et la faune.</p>



Occasions liées au climat

L'APWD évalue les risques et les opportunités liés au climat conformément à la stratégie climatique et aux processus de gestion des risques identifiés ci-dessous afin de soutenir la protection des communautés et de l'environnement contre les impacts du changement climatique. L'APWD rend compte volontairement des occasions liées au climat décrites dans le tableau ci-dessous.

Opportunité	Calendrier	Stratégie
<p>Utilisation de modes de transport efficaces :</p> <p>Les progrès réalisés dans le domaine des véhicules hybrides et à zéro émission offrent la possibilité de s'aligner sur la stratégie pour un gouvernement vert pour les véhicules du parc automobile de l'APWD.</p>	 <p>1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans</p>	<p>Court terme : Se concentrer sur la possibilité d'obtenir un parc de véhicules à zéro émission ou hybrides pour les nouveaux contrats de location, en particulier dans la phase d'exploitation du projet.</p> <p>Long terme : Contrôler l'utilisation des véhicules de la flotte et suivre les émissions pour s'aligner sur les objectifs de réduction à long terme. Suivi de la consommation de carburant de tous les véhicules de la flotte en 2023.</p>
<p>Développement ou expansion des biens et services à faibles émissions :</p> <p>Élaboration de programmes d'incitation pour les véhicules légers et lourds à faibles émissions afin d'encourager leur utilisation régulière.</p>	 <p>1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans</p>	<p>Court terme : Étudier les programmes d'incitation existants pour évaluer la faisabilité de leur mise en œuvre.</p> <p>Long terme : Soutenir et poursuivre les modifications des facteurs réglementaires et économiques afin de mettre en place des mesures incitatives qui encouragent la circulation des véhicules à faibles émissions. Augmenter les recettes liées aux déplacements plus fréquents des véhicules à faible taux d'émission.</p>
<p>Recours aux initiatives du secteur public :</p> <p>Les initiatives à faible émission de carbone peuvent débloquer des incitations financières ou des exemptions politiques.</p>	 <p>1—3 ans 3—10 ans 10—30 ans</p>	<p>Court terme : Étudier les possibilités de subventions disponibles pour les initiatives liées au climat et évaluer les plans d'action nécessaires pour obtenir des fonds.</p> <p>Long terme : Élaborer des stratégies et des plans d'action en fonction des possibilités de subvention.</p>



Impacts sur l'activité et la stratégie

Stratégie climatique de l'APWD

Pour gérer efficacement les risques et les opportunités liés au climat, l'APWD maintient un plan prospectif axé sur des initiatives de réduction des émissions et d'autres considérations environnementales qui sont incorporées dans son plan d'entreprise, son accord de projet, son cadre ESG et d'autres documents clés.

La stratégie climatique de l'APWD est guidée par les buts et objectifs suivants :

- **Concevoir un projet durable et résilient** en planifiant l'entretien et la surveillance à long terme, en tenant compte des risques à court et à long terme et en s'attachant à prolonger la durée de vie utile du projet.
- **Préserver les ressources non renouvelables** en réduisant les besoins en énergie et en eau, en tenant compte des sources d'énergie renouvelable et de la réutilisation de l'eau, en utilisant des matériaux recyclés, recyclables, locaux, biosourcés et récupérés, en réduisant la production de déchets, en détournant les déchets des décharges, en optimisant l'efficacité énergétique lors de la construction et de l'exploitation et en surveillant la consommation d'énergie et d'eau lors de l'exploitation.
- **Protéger le monde naturel** en appliquant les principes de conception d'une infrastructure verte de gestion des eaux pluviales, en protégeant, conservant et améliorant les zones sensibles sur le plan environnemental, en évitant les zones géographiques inadaptées et les terrains vierges, et en se coordonnant avec toutes les obligations environnementales, notamment les ressources aquatiques, la qualité de l'air et de l'eau, le bruit et les vibrations, les espèces envahissantes, les habitats de la faune sauvage, le contrôle de l'érosion et de la sédimentation, les ressources historiques et culturelles, la protection des zones humides, la gestion des eaux pluviales, et la réduction de la pollution lumineuse.

Plans d'action en matière de durabilité

Les plans d'action pour le développement durable sont élaborés chaque année par le comité ESG afin d'identifier les priorités, de fixer des objectifs et de définir des actions pour les atteindre. Ceux-ci s'alignent sur les objectifs de la stratégie fédérale de développement durable du Canada et aident à guider les efforts de l'APWD pour atteindre ses buts et objectifs liés au climat. Les IRC et les objectifs suivants ont été mis en place pour suivre nos progrès :



Exécution de la politique et du cadre ESG, y compris les objectifs liés au climat

Faciliter l'évaluation des risques et des possibilités liés au climat et la gestion continue des risques identifiés



Participer à des événements, des programmes, des réunions et des ateliers pour mieux faire connaître le projet ainsi que la surveillance, l'atténuation et les initiatives en matière d'environnement

Rechercher les possibilités d'obtenir des véhicules à zéro émission ou des véhicules hybrides pour les nouveaux véhicules du parc automobile



Incorporer et investir dans des infrastructures de transport actif

Créer des occasions pour la population et les organisations locales de participer au projet, afin de réduire les émissions dues aux déplacements



Suivre et contrôler la réduction des déchets et de l'empreinte carbone de l'APWD, et établir des rapports à ce sujet

Gestion continue du système de notification de masse, y compris les avertissements en cas d'intempéries



Supervision continue de la conception et de la construction des actifs afin de garantir des normes de construction durables

Les initiatives spécifiques de l'APWD liées au climat sont organisées en trois piliers stratégiques reconnaissant la nature du cycle de vie du projet, y compris les considérations climatiques dans la conception et la construction, les opérations et les activités de l'entreprise. Les points essentiels des efforts en cours et des progrès réalisés dans le cadre de chaque pilier sont présentés ci-dessous.

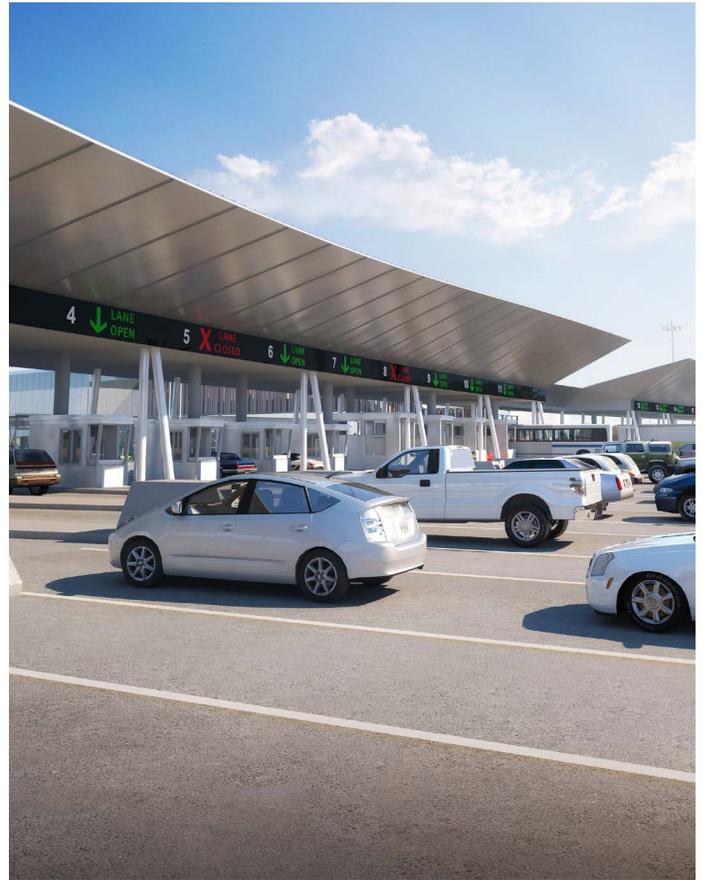


Prise en compte du climat dans la conception et la construction

- Poursuite des progrès en vue de l'obtention de la **certification LEED v4 BD+C Silver** pour les installations des PDE, sans refus de crédits.
- Les bâtiments du PDE ont été conçus de manière à **réduire la consommation d'énergie de 32 %**.
- Les matériaux sont choisis pour **réduire les besoins en énergie et en eau**, notamment les murs hautement isolés, les vitres à haut rendement énergétique, les protections solaires et les appareils sanitaires à faible débit.
- **Utilisation de matériaux recyclés et régionaux**, avec une augmentation de 7,4 % du recyclage par rapport à 2022.
- **Obtention de la certification Envision Platinum** pour les routes et les ponts durables en 2021.
- Intégration d'un **sentier multiusage et de zones de traitement pour les piétons**.
- Plan de gestion du développement durable de BNA et le **système de gestion de l'environnement certifié ISO 14001**, comprenant plus de 30 plans de gestion et de surveillance de l'environnement.
- Conçu pour **prolonger la durée de vie utile des actifs du projet** afin d'atteindre une durée de vie de 125 ans.
- Ajout d'une **infrastructure de transport actif** aux routes locales adjacentes.
- Intégration de **toits verts** sur certains bâtiments.
- **Aménagement paysager de grande envergure** et intégration de la végétation indigène.
- Près de **1 000 arbres plantés ou offerts** dans les communautés hôtes.
- Investissements dans les **partenariats du plan d'avantages pour la communauté qui soutiennent la résilience climatique** dans les communautés adjacentes.

Prise en compte du climat dans les opérations

- Le système de transport frontalier de bout en bout permettra **une circulation fluide**, en éliminant les feux de circulation et en réduisant les incidences sur la qualité de l'air liées au transport.
- Plan de gestion du développement durable de BNA et **système de gestion environnementale ISO 14001**.
- Le PDE américain doit être **certifié Energy Star** avec un score d'au moins 75 %.
- Accessibilité à des bornes de **recharge pour VE** pour le personnel des PDE.
- Prise en compte des **incitations pour les véhicules électriques** dans le cadre de l'établissement des péages.
- Exploitation sans péage de la voie multiusage et raccordement aux réseaux de sentiers régionaux au Canada et aux États-Unis.
- **Système de notification de masse** pour les alertes en cas de conditions météorologiques extrêmes.
- Poursuite des progrès en vue de l'obtention de la **certification LEED v4 O+M Silver** pour les installations des PDE, aucun crédit n'ayant été refusé.



Prise en compte du climat dans les activités de l'entreprise

- Intégration du langage relatif à l'**ESG dans les processus de passation de marchés**.
- Maintien du gestionnaire de portefeuille **LEED/ Envision/ Energy Star**.
- Possibilité pour les employés de **travailler à domicile**, ce qui permet de réduire les émissions dues aux déplacements quotidiens. Plus de 325 déplacements hebdomadaires au bureau ont été évités.
- Activité du **comité ESG et adoption d'une politique et d'un cadre stratégique**.
- **Système de notification de masse** pour fournir au personnel des alertes en cas de conditions météorologiques extrêmes.
- Organisation de **nettoyages communautaires**.
- **Formation ESG** dispensée à 18 % du personnel de l'APWD afin d'améliorer la compréhension des meilleures pratiques du secteur.
- Amélioration de la **collecte de données sur les émissions de GES** dans les champs d'application 1 et 2.
- Plan avancé pour obtenir **des véhicules à zéro émission ou hybrides pour les nouveaux contrats de location dans la phase d'exploitation** du projet.



Gestion des risques

En assurant la supervision du projet du Pont international Gordie-Howe, l'APWD mène des activités visant à garantir une bonne gouvernance d'entreprise dans le cadre de la gestion du projet. Il s'agit notamment de gérer les risques et de poursuivre le développement du cadre de prise de décision en matière de risques et d'exécution des stratégies associées.

L'APWD considère que la gestion des risques est une responsabilité partagée au sein de l'organisation. Par conséquent, le conseil d'administration de l'APWD et ses comités sont responsables de la surveillance. L'équipe de direction et tous les employés sont responsables de la gestion des risques dans leurs domaines d'expertise.

Les politiques de gestion des risques garantissent une approche de gestion des risques cohérente, globale et à l'échelle de l'entreprise, qui est intégrée dans les processus de planification, de prise de décision et d'exploitation. Le Conseil d'administration de l'APWD approuve la politique de gestion des risques de l'entreprise et les déclarations de tolérance au risque, qui donnent le ton et définissent les attentes en matière de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation. L'APWD surveille et gère son profil de risque, en suivant les risques qui ont le plus d'impact sur le projet et l'organisation. Les évaluations des risques et les stratégies d'atténuation sont régulièrement examinées et remises en question pour s'assurer que les risques sont correctement identifiés et gérés.

En 2023, le conseil d'administration a approuvé un cadre révisé d'appétit pour le risque, qui inclut désormais l'ESG. Tous les risques liés au climat sont désormais suivis par rapport à cette section de l'appétit pour le risque. L'APWD continuera d'affiner les niveaux de tolérance et les critères qui informent l'évaluation des risques ESG et liés au climat tout au long de 2024.

Approche de la gestion du risque

Le cadre de gestion des risques de l'APWD est basé sur la norme ISO 31000 : 2018 Risk Management, le cadre intégré de gestion des risques d'entreprise du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), ainsi que la norme de pratique pour la gestion des risques de projet du Project Management Institute.

Les principaux risques de l'APWD sont identifiés et suivis par le biais du registre des risques du projet. La méthodologie d'évaluation des risques de l'APWD utilise une matrice de risque 5x5 (i.e. c'est-à-dire qu'un risque ayant un impact élevé de 5 et une forte probabilité de se produire de 5 reçoit une note de 25). Les évaluations quantitatives sont basées sur le jugement d'experts en la matière. Il s'agit d'une analyse plus subjective, qui consiste à classer les risques par ordre de priorité sur la base d'une notation et d'un code couleur.

Lors de l'évaluation quantitative des risques, une analyse plus détaillée et plus objective est appliquée. À l'aide de critères standard, les risques sont analysés en fournissant une gamme d'estimations pour les impacts afin d'évaluer la probabilité que ces impacts se produisent et les conséquences potentielles pour l'APWD si le risque se matérialise sur une période de cinq à dix ans.

Gestion continue des risques liés au climat

Les risques liés au climat et à l'environnement sont examinés régulièrement avec le responsable du risque concerné. Tous les risques qui dépassent la tolérance identifiée en matière d'appétit pour le risque, qui présentent des changements importants ou qui sont nouvellement identifiés, font l'objet d'un rapport au Comité de gouvernance et des ressources humaines, qui transmettra tout risque important au conseil d'administration. Il n'y a pas eu de changements notables en 2023 dans le profil de risque climatique de l'APWD, comme le reflète la section sur les risques et les opportunités liés au climat. L'APWD entreprendra des évaluations complètes des risques et opportunités liés au climat tous les trois ans, la prochaine évaluation étant prévue pour 2025.

MESURES ET OBJECTIFS

Émissions de gaz à effet de serre

L'APWD prépare son inventaire consolidé des émissions de portée 1, 2 et 3 de gaz à effet de serre à l'échelle de l'entreprise, conformément au protocole des gaz à effet de serre : A Corporate Accounting and Reporting Standard (GHG Protocol) et ses annexes.

Les émissions de GES de la portée 1 correspondent aux émissions directes provenant des activités de l'organisation. Les émissions de la portée 2 sont les émissions indirectes résultant de la consommation d'électricité ou de chaleur, et les émissions de la portée 3 sont toutes les émissions indirectes qui résultent des activités de l'organisation, mais qui ne font pas partie des opérations directes.

2023 a été l'année de construction la plus chargée du projet à ce jour, ce qui s'est traduit par un total d'émissions de GES de l'APWD s'élevant à 278 000,98 tonnes d'équivalent CO₂. La grande majorité des émissions résultait des biens et services achetés (Portée 3 — Catégorie 1), qui sont des émissions principalement associées aux matériaux de construction, comme l'acier et le ciment, et aux activités de construction menées par les sous-traitants de l'APWD, y compris BNA. Dans cette mesure et tout au long de la construction, les matériaux de construction et les ressources sélectionnés sont conformes aux efforts déployés pour atteindre les normes de développement durable et de performance environnementale identifiées par la certification LEED, qui est une tentative de réduire notre empreinte carbone. Les émissions de portée 1 et 2 de l'APWD sont liées à la consommation de carburant et d'électricité dans les bureaux du projet, les remorques et la petite flotte de véhicules du personnel. Les niveaux d'émission devraient se maintenir à un niveau similaire jusqu'à l'achèvement des activités de construction. Une fois l'ouvrage opérationnel, les émissions devraient diminuer de manière significative et passer des émissions liées à la construction à celles associées à l'exploitation, à l'entretien et à la réparation du pont.



En 2023, les émissions totales de GES de l'APWD s'élevaient à 278 000,98 tonnes d'équivalent CO₂, soit une augmentation de 14 226,87 tonnes d'équivalent CO₂ par rapport à 2022. Les changements notables entre 2022 et 2023 sont les suivants :

- Augmentation des émissions provenant de la combustion mobile en raison d'une augmentation de la consommation de carburant combinée à une modification des données de quantification des GES, le kilométrage étant remplacé par la consommation de carburant, afin de garantir la précision de l'inventaire.
- Augmentation des émissions provenant des biens et services achetés, principalement en raison d'une augmentation de la quantité de matériaux utilisés comme intrants pour la construction, légèrement compensée par une réduction des activités de construction exécutées en dehors du sous-traitant principal.
- La diminution des émissions provenant des biens d'équipement est due au fait que la plupart des acquisitions d'équipements lourds de construction ont été réalisées au cours des premières années du projet et sont maintenant utilisées dans le cadre du cycle de vie normal du projet.

Un aperçu détaillé des émissions totales de gaz à effet de serre pour les années civiles 2022 et 2023 est présenté à la page suivante.

Émissions totales de gaz à effet de serre pour 2022 et 2023

Type d'émissions de GES	Description de la portée	Émissions de GES (tCO ₂ e)	
		2022	2023
Émissions liées aux activités	Portée 1	141.97	138.8
	Portée 2	36.9	39.34
Émissions indirectes en amont	Champ d'application 3 —Catégorie 1 (biens et services achetés)	263009	277615.14
	Champ d'application 3 —Catégorie 2 (Biens d'équipement)	425.69	13.83
	Champ d'application 3 —Catégorie 3 (activités liées aux combustibles et à l'énergie)	99.61	102.34
	Champ d'application 3 —Catégorie 5 (déchets)	-	-
	Champ d'application 3 —Catégorie 6 (voyages d'affaires)	39.76	71.5
	Champ d'application 3 —Catégorie 7 (déplacements des employés)	21.18	20.03
TOTAL		263774.11	278000.98

Méthode de calcul

L'APWD a utilisé une approche de contrôle financier pour estimer les données relatives aux émissions de GES. Les limites organisationnelles suivantes ont été appliquées :

- Les émissions comprennent les émissions opérationnelles associées à l'APWD ainsi que les émissions liées à la construction associées aux travaux du projet du Pont international Gordie-Howe au Canada et aux États-Unis.
- En raison de l'importance des activités de BNA dans la construction du Pont international Gordie-Howe, les émissions de portée 1, 2 et certaines émissions de portée 3 (catégories 1, 2, 3, 5 et 7) de notre partenaire du secteur privé ont été directement mesurées, ou estimées en fonction de la disponibilité des données, et sont comptabilisées en tant qu'émissions de portée 3 de l'APWD.
- Les limites organisationnelles de l'APWD pour certaines sources d'émissions (émissions des véhicules, voyages d'affaires, et déplacements des employés) ont été portées aux sous-traitants de BNA et sont comptabilisées en tant qu'émissions de portée 3 de l'APWD.

Objectifs

APWD s'est fermement engagée à atteindre la neutralité carbone dans le cadre de ses opérations internes à l'entreprise. Pour respecter cet engagement, APWD s'efforcera d'améliorer ses indicateurs de durabilité et de mettre en œuvre des mesures et des contrôles stratégiques. D'ici la fin de l'exercice 2026, APWD aura élaboré un plan complet pour atteindre cet objectif. L'objectif couvre toutes les émissions portées 1 et 2 associées à l'utilisation des bureaux et à notre flotte de véhicules. Des mesures ont été mises en œuvre pour soutenir la réduction des émissions de l'entreprise, y compris des progrès vers l'expansion de la flotte de véhicules à zéro émission et hybrides des équipes pendant la phase d'exploitation et la construction d'un bureau LEED pour aider à gérer la consommation d'énergie. Le développement d'une stratégie plus complète de réduction des émissions est également en cours au sein de notre comité ESG et de l'équipe de l'environnement et de la durabilité afin de s'assurer que les mesures nécessaires sont mises en place pour atteindre notre objectif.

Le Pont international Gordie-Howe étant encore en phase de construction, il est peu utile de fixer un objectif de réduction des émissions pour les opérations futures du pont sans disposer d'une année de référence valide. L'APWD fixera une année de référence et un objectif de réduction des émissions au cours de l'exercice 2026, après que l'exploitation du pont aura commencé, ce qui devrait se produire à l'automne 2025.

UNE VISION D'AVENIR

Alors que le Canada se dirige vers une économie carboneutre, l'APWD reconnaît l'importance de ses décisions commerciales quotidiennes et élabore des plans orientés vers l'avenir en vue de l'exploitation future du nouveau Pont international Gordie-Howe. L'APWD s'est engagée à créer une culture de leadership qui se reflétera dans le développement d'un engagement stratégique et collaboratif en faveur de la durabilité et de l'action climatique. Les principales priorités futures comprennent la poursuite de l'amélioration et de la divulgation des mesures d'impact en vertu d'un cadre ESG et d'une politique ESG qui permettront à la WBDA de développer davantage les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'APWD reconnaît l'importance de la protection de l'environnement pour les communautés et le milieu naturel des deux côtés de la frontière et, en collaboration avec Bridging North America, nous travaillons ensemble pour offrir un programme de gestion environnementale robuste afin de garantir que le Pont international Gordie-Howe est construit et exploité conformément aux normes les plus élevées en matière de développement durable.

Restez en contact



PontInternationalGordieHowe.com



info@wdbridge.com



1-844-322-1773



[@pontGordieHowe](https://twitter.com/pontGordieHowe)



[@pontGordieHowe](https://facebook.com/pontGordieHowe)



[@gordiehowebrg](https://instagram.com/gordiehowebrg)



[WDBA-APWD](https://www.linkedin.com/company/WDBA-APWD)



YouTube.com/GordieHoweBridge



Aussi disponible en anglais

© Windsor-Detroit Bridge Authority,
Windsor, 2024

Conception: Corporate Affairs and
External Relations